



p. 8-9

Le succès de la Journée Citoyenne



Le jumelage avec Steinsoultz p. 18-19



L'accueil de loisirs prêt pour l'été p. 17

Préau p. 5



Budget p. 12 à 14



Saint-Jean p. 20



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc
Route de Rennes
Face au Leclerc
LECOUSSE
Tél. 02 99 99 23 15



Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

Tél. 02 99 94 33 14
Tél. 02 99 94 33 08

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
sergedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougères-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougères@tecam.fr
www.tecam.fr



Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



■ Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
■ Edition brochures ■ Fiches techniques
■ Journaux municipaux ■ Notices techniques
■ Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
■ Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
■ Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
■ Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-14

Des mesures de restriction d'eau
Espace 13 : le préau rénové
L'implantation d'un office notarial
Frelons asiatiques : une aide financière
Le succès de la Journée Citoyenne
PLU : la réunion publique
Les caractéristiques du logement à Lécousse
Le budget 2017

→ ENFANCE JEUNESSE 15-17

L'actualité des écoles
Groupe scolaire Montaubert :
la fusion des écoles
Groupe scolaire Montaubert :
les travaux de l'été
Accueil de loisirs : le programme de l'été
Accueil de loisirs : les tarifs 2017-2018

→ INITIATIVES 18-21

La signature du jumelage
L'exposition Decan
Le programme de la Saint-Jean
L'hommage aux « morts pour la France »

→ SERVICE 22-23

L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

- Le 13 mai dernier, la municipalité a organisé la 1^{ère} journée citoyenne sur la commune. 80 personnes ont donné de leur temps sur différents chantiers et ce dans la bonne humeur. Ce fut un beau moment citoyen empreint de convivialité. Un grand merci aux participants.
- Le 29 avril une délégation d'élus et de membres du comité de jumelage s'est rendue à Steinsoultz, sympathique commune d'Alsace, pour le jumelage officiel : un très bel accueil et beaucoup de cordialité. Nous recevrons à notre tour nos amis alsaciens le week-end du 1^{er} mai 2018.
- Ce bulletin fait un large écho au budget communal 2017. Malgré la baisse continue des dotations de l'État, nous maintenons notre politique d'investissement et nous conservons un accompagnement soutenu pour les services à la population et pour la vie associative locale.

Je vous souhaite un bel été.

Bernard Marboeuf,
Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.





→ Sécheresse : des mesures de restriction d'eau

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. Cette situation a conduit le Préfet à placer le département en état d'alerte sécheresse, niveau 2. Des mesures de restriction s'appliquent aux professionnels et aux particuliers jusqu'au 31 octobre. Pour les particuliers, sont interdits :

- l'arrosage des pelouses, massifs floraux et arbustifs entre 8 h et 20 h (l'interdiction pourra être totale pendant l'été ; une restriction pourra également toucher les potagers)
- le lavage des voitures (hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage)
- le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et autres toitures



- le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé.

Il est demandé à chacun de respecter ces dispositions et d'avoir un comportement civique pour économiser la ressource en eau.

à noter

Forum des associations : une nouvelle formule

L'édition 2017 du Forum des associations sera marquée par plusieurs nouveautés. L'événement, qui aura lieu le samedi 26 août, se déroulera en journée (de 10 h à 18 h) et sur un nouveau site : le centre commercial La Pilais. Un chapiteau sera installé sur le parking pour permettre aux associations de présenter leur activité, répondre aux questions et prendre les inscriptions pour l'année. La journée sera rythmée par de nombreuses animations : démonstrations (gym, judo...), initiation à l'utilisation des défibrillateurs, stand pour se restaurer, etc.

→ Cérémonie du 8 mai : trois décorations



Au Monument aux Morts, Monsieur le Maire a remis à Denis Deleurme, Soldat de France, l'insigne de porte-drapeau. En mairie, Mickaël Vannier (au titre des Opérations Extérieures) et Philippe Feuvrier ont reçu l'insigne de Soldats de France, tandis que le président d'honneur de la section locale des anciens combattants a remis à Denis Deleurme son diplôme de porte-drapeau.

→ Espace 13 : la réfection du préau



Le préau de l'Espace 13 a été entièrement rénové. L'objectif des travaux était double : regrouper le local vélo avec l'ancien local du centre de loisirs et rendre les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le bardage extérieur a également été repris et les menuiseries remplacées. Après consultation, le Conseil municipal a retenu les devis suivants :

- entreprise Martin (vérification couverture et faîtage) pour un montant de 534,50 € HT
- entreprise Gullient (électricité, plomberie, chauffage) pour un montant de 4 454,67 € HT

- entreprise Grimault (bardage, menuiseries, aménagement intérieur et isolation) pour un montant de 15 957,08 € HT

- entreprise Tual (carrelage, faïence) pour un montant de 3 794,25 € HT

Soit un montant total de 24 740,50 € HT, soit 29 688,60 € TTC.

La peinture du local à vélos a été réalisée par les cyclistes lors de la Journée Citoyenne. Au mois de mars, les membres du club avaient déjà vidé le local, abattu les cloisons intérieures, et préparé le sol y compris au marteau-piqueur.

→ Centre commercial Le Parc : une nouvelle signalétique

Afin d'améliorer la signalétique, un grand totem a été installé fin mars à l'entrée du centre commercial Le Parc, sur le terre-plein central. De plus petits totems ont également été aménagés pour signaler les commerces.



et aussi...

Gymnastique : du nouveau matériel

Comme prévu au budget 2017, la société Gymnova a été sollicitée pour l'acquisition de deux matériels de gymnastique : un praticable et un trampo-tremp. Le Conseil municipal a accepté les devis suivants :

- un praticable de gymnastique pour un montant de 26 420,40 € TTC
- un trampo-tremp pour un montant de 2 060,40 € TTC

Pôle Enfance : installation d'un défibrillateur

La société Gama Form, en charge de la maintenance des deux défibrillateurs déjà présents dans la commune (à l'Hôtel de Ville et au complexe sportif), a été sollicitée pour l'acquisition d'un nouvel appareil pour le Pôle Enfance. Le Conseil municipal a accepté le devis de la société pour un montant de 2 595 € HT, soit 3 114 € TTC.

Services techniques : une tondeuse autoportée

Acquise par la commune en 2003, la tondeuse autoportée qui effectue les tontes (avec ramassage) dans les grands espaces nécessitait d'être remplacée. Trois entreprises ont été consultées pour cette acquisition, avec demande de reprise de l'ancienne tondeuse. Le Conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise LM Motoculture pour l'acquisition du modèle ISEKI SF 450 pour un montant de 32 524 € HT, soit 39 028,80 € TTC, et une offre de reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 5 350 € TTC.

Point à temps : les devis

Pour la réalisation du point à temps 2017 (rénovation de la chaussée), une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises. Après analyse des offres, le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Beaumont TP aux montants suivants :

- point à temps manuel : 910 € HT/tonne
- point à temps automatisé : 785 € HT/tonne

→ Église : une grille au chapitré et la rénovation du chauffage



L'entreprise Corvaisier a été sollicitée pour la mise en place d'une grille afin de protéger l'accès au chapitré de l'église. Pour que le dispositif s'intègre parfaitement au bâtiment, l'entreprise a proposé de créer une grille, galvanisée et laquée, dans le style ferronnerie d'art à deux vantaux. De forme dite « chapeau de gendarme », cette grille mesurera 2,72 mètres de hauteur.

Le Conseil municipal a accepté le devis d'un montant de 9 340,85 € TTC.

Concernant la rénovation du chauffage, une consultation a été réalisée pour le remplacement de deux lustres radiants sur les cinq existants. Le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Salliot-Debroise pour un montant de 8 247 € HT, soit 9 896,40 € TTC.

→ Chemin rural n°8 : une nouvelle appellation

La division de parcelles boulevard de la Côte du Nord et la délivrance d'un nouveau permis de construire nécessitent de revoir la numérotation du secteur. Compte tenu de la création d'un accès à une parcelle à partir du chemin rural n°8, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de dénommer celui-ci « Chemin de la forêt ».



et aussi...

Chemin de la République : trois ralentisseurs

Suite à la réunion des riverains du Chemin de la République, qui s'est déroulée en fin d'année dernière, il a été décidé de lancer une étude globale d'aménagement du secteur (effacement des réseaux, cheminement piéton/vélo, reprise de la voirie) pour une programmation en 2019-2020. Dans l'attente de ces travaux, la voie sera sécurisée par l'aménagement de trois ralentisseurs.

Après consultation, le Conseil municipal a retenu les entreprises suivantes :

- création de trois ralentisseurs : entreprise Friteau TP pour un montant de 3 270 € HT
- fourniture et pose de la signalétique : entreprise JMG pour un montant de 3 946 € HT

pour un montant total de travaux de 7 216 € HT, soit 8 659,20 € TTC.

Lotissement des Asturies : un espace vert

Suite à une rencontre avec les riverains du lotissement des Asturies, une consultation a été réalisée pour l'aménagement de l'espace vert faisant la liaison entre le complexe sportif et le lotissement. Il s'agit de remodeler l'espace existant en y créant une noue naturelle raccordée au ruisseau du Pont Sec. L'ensemble de cet espace sera dénivelé et engazonné pour faciliter son entretien.

Le Conseil municipal a validé le devis de Friteau TP pour un montant de 2 995 € HT, soit 3 594 € TTC.

Boulevard Jean Monnet : un radar pédagogique

Comme prévu au budget 2017, des crédits ont été prévus pour l'acquisition d'un radar pédagogique qui sera installé sur le boulevard Jean Monnet. Le Conseil municipal a validé le devis de la société SES (fourniture et pose) pour un montant de 2 731,40 € HT, soit 3 277,68 € TTC.

➔ Office notarial : l'étude de M^e Baslé et M^e Verriez à Lécousse



▼ Me Baslé et Me Verriez (3^e et 4^e en partant de la gauche) et leur équipe.

Auparavant située à Fougères, dans des locaux devenus moins fonctionnels, l'étude de Me Sandra Baslé et Me Fabienne Verriez s'est installée le mois dernier au 88, boulevard de Bliche, dans la zone du Parc. « *C'est un secteur économiquement très animé* » expliquent les deux notaires. « *Les locaux, qui ont été entièrement rénovés, sont aux normes. La présence de parkings est aussi un atout majeur.* »

- 88, boulevard de Bliche - Tél. 02 99 94 82 20 - Horaires d'ouverture : le mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h.

et aussi...

Communication : suppression des cabines téléphoniques

Elles ne seront bientôt plus qu'un vieux souvenir dans le paysage de la commune... D'ici à la fin de l'année, Orange va procéder à la dépose des deux cabines téléphoniques qui restaient à Lécousse, l'une dans la zone commerciale Le Parc et l'autre rue du Pont Sec.



Préau au cimetière : le choix de l'architecte

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière, est prévue la construction d'un préau afin de permettre aux familles d'avoir un temps de recueillement avant les inhumations. Pour assister la commune dans l'élaboration du projet, le dépôt du permis de construire et la réalisation d'un descriptif pour la consultation des entreprises, le Conseil municipal a décidé de retenir la proposition d'honoraires de l'architecte Laurent & Associés pour un montant de 2 200 € HT, soit 2 640 € TTC.

le saviez-vous



Frelons asiatiques : la destruction des nids prise en charge par Fougères Agglomération



Depuis 2008, la présence du frelon asiatique n'a cessé de progresser en Ille-et-Vilaine. Plus petit que le frelon commun, ce redoutable prédateur d'abeilles est de couleur sombre et arbore une large bande jaune orangé au bout de son abdomen. Les nids, qui peuvent mesurer de 40 à 120 cm de haut et qui peuvent contenir jusqu'à 2 000 insectes, sont le plus souvent situés dans les arbres. Mais on peut les trouver aussi à hauteur d'homme dans les haies, les murs, les toitures, etc.

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, Fougères Agglomération a décidé de prendre en charge financièrement la destruction des nids. La démarche est simple. Si vous avez repéré un nid, il faut d'abord contacter la mairie. Un référent communal se rendra sur place pour vérifier s'il s'agit bien d'une colonie de frelons asiatiques. Si c'est le cas, la mairie le signalera à la FGDON, laquelle fera intervenir une des entreprises habilitées par Fougères Agglomération. L'entreprise viendra détruire le nid et c'est Fougères Agglomération qui règlera la facture.

Renseignements à la mairie
Tél. 02 99 94 25 05



▼ Les nichoirs et leurs armatures construits par Yves Dédilleux et Joseph Pouriel ont été installés près des hôtels à insectes.

→ En images : le succès de la Journée Citoyenne

Organisée par la commune le samedi 13 mai en matinée, la première Journée Citoyenne a connu un très beau succès. Au total, 80 personnes ont participé bénévolement à l'un des chantiers d'amélioration du cadre de vie. Lécousse est la première commune à organiser un événement participatif de ce genre dans la région, avant Vitré (le 10 juin dernier) et Fougères (en septembre prochain) « Tout le monde était très motivé. Nous avons

pu travailler dans de bonnes conditions en raison d'une météo clémente» souligne Anne Perrin, 1^{ère} adjointe au Maire. «*L'ambiance bon enfant a permis de favoriser les échanges et créer des liens. Certains habitants qui ne se connaissaient pas ont pu faire connaissance. C'était l'un des buts de la journée. Le midi, tout le monde s'est retrouvé à la salle Émeraude pour un repas convivial offert par la commune.*»

programmés : la pose de nichoirs près des hôtels à insectes, la peinture du local à vélos à l'Espace 13, le débroussaillage du chemin creux entre Pérouzel et La Grange, le nettoyage du chemin à la Martinais entre le lotissement et la zone d'activités, l'entretien du square Lamennais, le nettoyage du massif situé entre les deux parkings de l'Hôtel de Ville, le dégagement des voies piétonnières à la promenade verte, le ramassage des déchets au bord des routes de la zone du Parc, la préparation du repas du midi, la garde des enfants des participants au Pôle Enfance. Au cours de la matinée, Monsieur le Maire est passé sur tous les chantiers pour servir un café aux travailleurs bénévoles.



▼ Les cyclistes ont poncé puis peint leur local à Espace 13.

Le rassemblement a eu lieu en début de matinée à la salle Émeraude. Avant la constitution des équipes, des tee-shirts à l'effigie de la Journée Citoyenne ont été distribués à chacun des participants, ainsi que des gilets orange pour les responsables d'équipe et des gilets jaunes pour les personnes intervenant sur la voie publique.

« Les participants n'ont pas chômé : 30 m³ de déchets verts ont été récupérés au cours de la matinée, ainsi qu'un camion entier de détritus. Les agents des services techniques étaient présents pour apporter des conseils et faire les allers-retours avec les camions » précise Daniel Tancerel, 2^{ème} adjoint au Maire.

Très enthousiastes, les participants sont prêts à recommencer. Rendez-vous donc au printemps prochain pour la seconde édition de la Journée Citoyenne. Et avec encore plus de monde !



▼ Nettoyage entre les 2 parkings de l'Hôtel de Ville.



▼ Monsieur le Maire en visite à la garderie organisée au Pôle Enfance pour les enfants des participants.



▼ Le nettoyage du chemin à la Martinais.
Debout à gauche : Daniel Tancerel.



▼ L'équipe chargée du dégagement des voies piétonnières
à la promenade verte, avec Monsieur le Maire.



▼ Le nettoyage du square Lamennais.



▼ L'équipe chargée du ramassage des déchets au bord des
routes de la zone du Parc, en compagnie de Monsieur le Maire.



▼ La préparation du repas du midi.



▼ Une pause peu avant midi pour l'équipe chargée de
débroussailler le chemin entre Pérouzel et La Grange,
au moment de la visite de Monsieur le Maire

→ PLU : la première réunion publique



La première réunion publique organisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est déroulée le 3 mai dernier à la salle Hermine. Les propositions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, ont été présentées aux habitants. Accompagné

par Yann Grit, du cabinet d'études Ecce Terra, Monsieur le Maire a ouvert la soirée, répondu aux questions des habitants et conclu les échanges.

La semaine précédente, le projet de PADD a été soumis aux différents partenaires : l'État, le SCoT, Fougères (en tant que ville voisine), la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture, etc.

et aussi...

PLU : création de la commission communale Bocage

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un inventaire du bocage doit être réalisé afin d'étudier les mesures de protection qui peuvent être mises en place dans le document d'urbanisme pour les éléments bocagers stratégiques.

Cet inventaire, qui est réalisé avec l'appui du SAGE Couesnon et du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon, nécessite la création d'une commission communale Bocage. Composée de représentants d'élus, d'agriculteurs ou d'associations (randonnée, pêche...), cette commission participera au travail d'identification du bocage et à l'instauration des règles de protection dans le PLU. Elle sera également chargée, après l'approbation du PLU, de statuer sur les déclarations préalables qui seront déposées en mairie pour toute demande de suppression d'éléments du bocage protégés.

La commission est composée des membres suivants :

Élus municipaux :

- Hubert Couasnon, adjoint délégué au Développement durable et à l'Espace rural
- Mylène Le Berrigaud, adjointe déléguée à l'Urbanisme
- Noël Demazel, conseiller municipal délégué à l'Administration générale
- Paul Mugnier, conseiller municipal

Représentants de la société civile (monde agricole et loisirs pédestres) :

- Noël Brasselet - Philippe Feuvrier
- Denis Gérard - Émile Guérin
- Denis Deleurme - Joseph Pouriel

→ Habitat : les caractéristiques

Un diagnostic sur la situation socio-économique de la commune a été élaboré dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans le précédent numéro, nous avons présenté l'étude concernant l'évolution de la population communale. Nous poursuivons avec les principales caractéristiques du parc de logements. Cette étude a été réalisée à partir des données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Un parc de 1 323 logements

En 2013, la commune recensait 1 323 logements, dont 1 258 résidences principales. Le parc de logements se développe de façon constante depuis la fin des années 1960, et plus rapidement que dans la communauté de communes. Il augmente aussi plus de façon plus rapide que la population communale (+ 0,9 % par an entre 2008 et 2013).

Des logements relativement récents

Plus des trois quarts des logements existants en 2013 ont été construits depuis les années 1970. Cela traduit le caractère récent du développement de la commune, conjointement à la périurbanisation de Fougères. Seuls 22,5 % des logements ont été réalisés avant les premières réglementations thermiques de 1974.

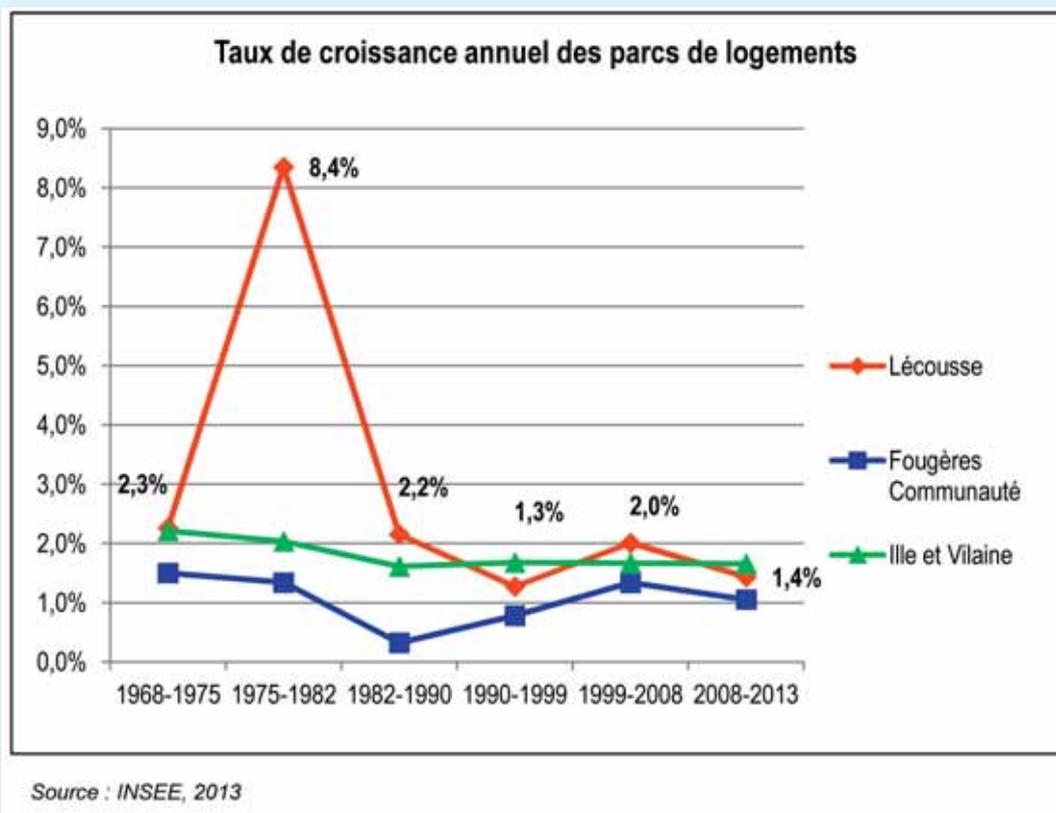
En 2013, près de 90 % des résidences principales comptaient 4 pièces ou plus. Par contre, la commune connaît un déficit en petits logements susceptibles de répondre aux besoins d'une population spécifique, en particulier les jeunes.

Un parc de logements peu diversifié

Le contexte périurbain de la commune justifie le pourcentage élevé de propriétaires à Lécousse : 85,6 % des logements en 2013.

À l'inverse, le parc locatif est relativement modeste : 13,9 % des logements. Entre 2008 et 2013, le parc locatif a augmenté en valeur absolue (+ 11 logements), mais diminué en pourcentage.

stiques du logement à Lécousse



Il y a 50 logements sociaux sur la commune de Lécousse (37 gérés par Fougères Habitat, 5 par le CCAS de la commune et 8 par Espacil). Ce parc locatif social représente 3,7 % des logements en 2013. C'est un pourcentage inférieur aux taux intercommunal (16,3 %) et départemental (12,7 %). Rappelons que la commune n'est pas soumise actuellement aux obligations de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain

(SRU), qui instaure un seuil minimal de 20 % de logements sociaux à atteindre pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Des besoins constants en nouveaux logements

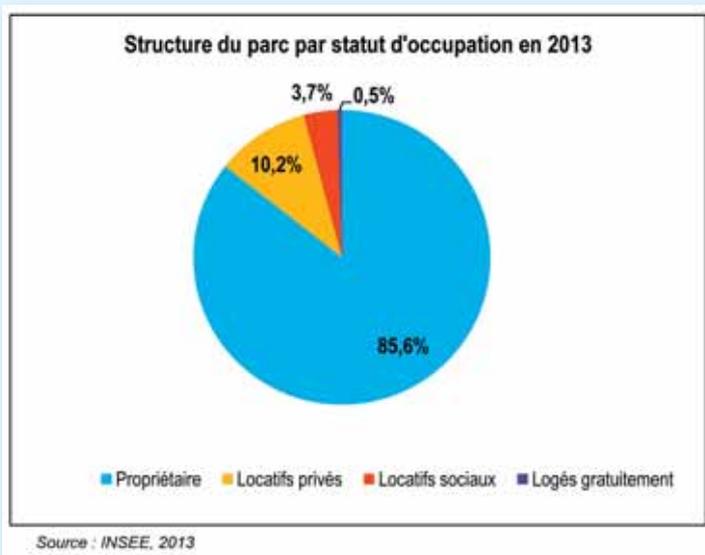
En 2013, le taux de vacance était de 4,4 % à Lécousse. Même s'il est en augmentation depuis 2008 (+ 28 logements), ce taux correspond à une rotation normale du parc de logements (achats/ventes).

Pour la période 2008-2013, le « point d'équilibre » (c'est-à-dire le seuil minimal de logements qu'il faut construire pour maintenir la population à son niveau initial) est évalué à 83 logements. Il est donc nécessaire de construire une quinzaine de logements par an pour garder une population constante.

Le nombre très faible de résidences secondaires (7 logements en 2013) traduit la faible attractivité touristique du territoire.

Le rythme soutenu des constructions

Au niveau national, la fin des années 2000 a été marquée par un fort ralentissement du marché immobilier. À Lécousse, le rythme des constructions neuves est resté soutenu : 249 logements (tous types confondus) ont été construits entre 2005 et 2015, permettant à la commune d'accueillir une nouvelle population. On constate néanmoins un certain recul depuis 2014, dû principalement à des disponibilités foncières limitées.





➔ **Finances : le budget 2017**

Recettes de fonctionnement : 2 895 990 €

Les produits des services et de gestion courante

Les participations aux activités de l'accueil de loisirs, les recettes des services périscolaires à l'école Montaubert, les participations des budgets du CCAS, de l'eau et de l'assainissement pour la mise à disposition du personnel communal sont les postes principaux.

Les impôts et taxes

Le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition. Le taux de la taxe d'habitation, par exemple, est constant depuis 2003.

Selon la loi de finances 2017, les bases des taxes locales sont augmentées forfaitairement de 0,4 %.

La compensation versée par Fougères agglomération, constante à 487 156 € depuis 2003, est prévue en baisse de 10 000 € pour tenir compte du transfert de charge de la commune vers l'agglomération en ce qui concerne le transport urbain.

Les dotations et participations

La participation des communes, autres que Fougères, au fonctionnement des écoles de la commune est estimée à 47 000 €.

Les dotations pour la mise en place des TAP pourront s'élever à 30 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat devrait avoisiner les 241 000 €, soit une baisse de 50 000 € par rapport à 2016.

Le résultat 2016 reporté

Le compte administratif de 2016 a fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 100 068 €, dont 700 000 € ont été affectés en investissement et la différence en cette section de fonctionnement.

Impôts et taxes
1 924 589 €

Résultat de fonctionnement
2016 reporté
400 068 €

Dotations et participations
380 600 €

Produits des services,
de gestion courante 190 733 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF versée à la commune par l'Etat en 2016 a été de 290 616 € contre 416 245 € en 2013, soit une baisse de 125 629 €.

En 2017, cette dotation 2016 sera certes augmentée de 2 868 € pour la part dynamique de la population de la commune, mais surtout diminuée de :

- 26 581 € pour écrêtement, car les taux d'imposition à Lécousse sont nettement inférieurs aux moyennes nationales

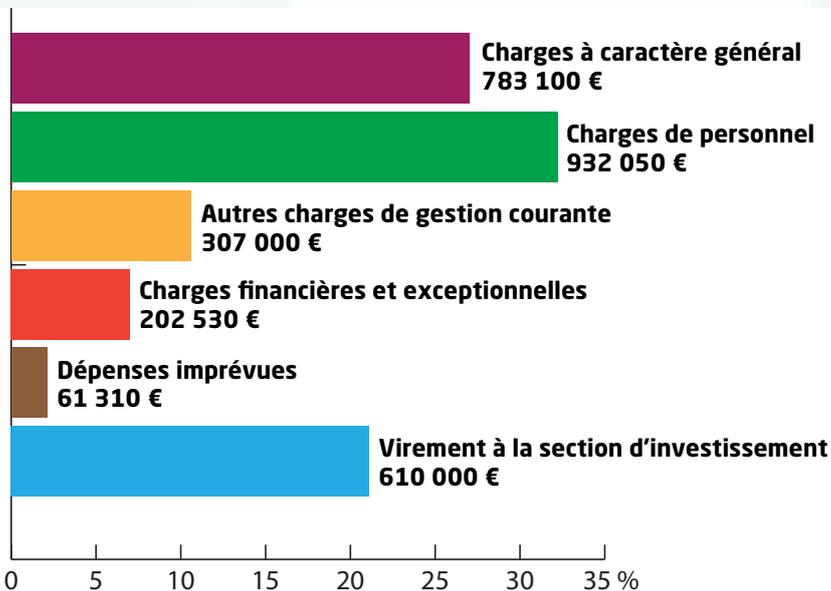
- 25 594 € pour la contribution annuelle de la commune au redressement des finances de l'Etat. Cette contribution est ramenée à la moitié du montant initialement prévu, conformément à décision du Président de la République annoncée lors du congrès des Maires en 2016.

La DGF 2017, au moment de l'élaboration du budget, est donc estimée à 241 309 €, soit une perte de 174 936 € par rapport à 2013.

Produits fiscal 2017 : 1 195 853 €

Les taxes	Bases d'imposition 2017	Taux d'imposition communaux 2017	Produit estimé 2017
Taxe d'habitation	3 503 246 €	16,15 %	565 774 €
Taxe sur le foncier bâti	3 608 221 €	16,44 %	593 192 €
Taxe sur le foncier non bâti	88 416 €	41,72 %	36 887 €

Dépenses de fonctionnement : 2 895 990 €



Les charges à caractère général

Les principaux postes de ce chapitre sont l'énergie (électricité, carburant), l'entretien et la réparation de la voirie, l'entretien des terrains et espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, les contrats de maintenance, les primes d'assurances, les impôts et taxes.

La commune ne participe plus directement au transport urbain, qui est de la compétence de Fougères Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les charges de personnel

Par rapport au budget primitif 2016, la hausse est de 24 050 €, soit une augmentation de 2,6%. Au 1^{er} janvier 2017, la commune emploie 21 personnes à temps complet ou incomplet et à temps partiel, correspondant à 17,4 équivalents temps plein pour le groupe scolaire Montaubert, le Pôle Enfance, les services administratifs et techniques.

Les autres charges de gestion courante

Les subventions communales aux organismes de droit privé, au CCAS de la commune, les contributions aux syndicats intercommunaux, les indemnités aux élus sont ici regroupées.

Les charges financières et exceptionnelles

Les intérêts de la dette (150 000 €) sont en baisse de 20 000 € par rapport au budget de 2016. Les taux sont relativement bas depuis plusieurs années : certains emprunts à taux révisibles sont même à 0%.

Les dépenses imprévues

Le crédit pour dépenses imprévues est prévu en cette section de fonctionnement. Il n'a pas été utilisé en 2016 et alimente l'excédent de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement

Le virement prévisionnel couvre la totalité du remboursement des emprunts (310 000 €) et permet le financement de travaux nouveaux (300 000 €).

Au 1^{er} janvier 2017, la dette en capital est de 1297 € par habitant pour une annuité de 132 € par habitant.



le mot

Anne Perrin,

1^{ère} adjointe déléguée
aux Finances communales,
à la Jeunesse et à l'Éducation

« Les budgets 2017 ont été votés en mars, avec pour le budget principal des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 895 990 €, en baisse de 53 200 €. Les dotations de l'État sont prévues en diminution de ce montant : Lécousse devrait percevoir 241 310 €, au lieu de 290 620 € en 2016 et 423 090 € en 2012 !

À la contribution au redressement des finances de l'État (25 600 € cette année), s'ajoute un écrêtement (appliqué à partir de 2014 et modifié en 2016) pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse le seuil fixé à 75 % de la moyenne nationale.

En clair, si le produit des trois taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti) par habitant est trop faible par rapport à la moyenne nationale, l'écrêtement s'applique. Ainsi, contenir l'imposition des habitants pénalise la commune : double peine !

Pour Lécousse, le montant en 2014 n'était que de 960 €, puis de 7 800 € en 2015, et est passé à 10 400 € en 2016. Avec la réforme, la ponction 2017 serait de 25 600 € !

Les dépenses de fonctionnement sont donc revues à la baisse, en maîtrisant les charges à caractère général (- 31 300 €) et les frais financiers (-20 000 €).

L'évolution de la masse salariale est limitée à une hausse de 24 050 € (+ 2,64 %), compensée par une baisse du virement à la section investissement de 20 000 €.

Pour ceux qui souhaitent plus de détails, des notes de présentation synthétiques sont à votre disposition sur le site Internet de la commune. »

➔ Investissements : 1 778 000 € (budgets principal et annexes)



Subventions d'équipement - Études :200 000 €

- subvention construction de 6 pavillons HLM aux Vallons Saint-Martin :150 000 €
- mise à jour documents d'urbanisme (révision générale du PLU) :20 000 €
- études d'urbanisme secteur Croix Dorée et études diverses :20 000 €
- remboursement trop perçu taxe d'aménagement :10 000 €

Groupe scolaire Montaubert :55 000 €

- acquisition matériel divers :3 000 €
- sécurisation du site avec installation de 3 visiophones :20 000 €
- panneaux acoustiques salle de restauration :10 000 €
- rénovation d'une classe et salle de sieste en maternelle :22 000 €

Pôle Enfance :12 500 €

- acquisitions diverses :3 000 €
- défibrillateur :3 500 €
- clôture séparative :6 000 €

Sports :30 000 €

- acquisition praticable de gymnastique :26 500 €
- achat de mobilier et matériel sportif :3 500 €

Autres bâtiments publics :345 000 €

- Hôtel de Ville :6 000 €**
- logiciels informatiques :6 000 €

Centre technique municipal :50 000 €

- remplacement tondeuse autoportée :40 000 €
- achat véhicule de service occasion :5 000 €
- outillage et petit matériel :5 000 €

Bar-Épicerie :70 000 €

- travaux d'aménagement intérieur :70 000 €

Église :25 000 €

- mise en place grille pour l'accès au chapitré :10 000 €
- remplacement 2 dispositifs radiants de chauffage :15 000 €

Cimetière :160 000 €

- extension cimetière :100 000 €
- construction préau d'accueil :60 000 €

Complexe culturel :4 000 €

- tables pour la salle Émeraude :4 000 €

Espace 13 :30 000 €

- réfection du préau - local associatif :30 000 €

Cadre de vie - Liaisons douces :52 000 €

- aménagement espaces verts - plateforme enherbée/lotissement Asturies :6 000 €
- aménagement espaces verts-giratoire de la Croix Dorée :7 500 €

- aménagement espaces verts-liaison

- piétonne Folleville :8 000 €
- jeux extérieurs sur les espaces publics :7 000 €
- signalétique directionnelle en agglomération :10 000 €
- acquisition de 5 nouveaux vélos électriques :7 500 €
- poursuite de l'éco-pastoralisme :3 000 €
- mobilier urbain :3 000 €

Divers sécurité :33 500 €

- ralentisseurs rue de la Croix Dorée et rue des Potiers :10 000 €
- radar pédagogique boulevard Jean Monnet :3 500 €
- traversée piétonne la Pilais :20 000 €

Aménagement voirie et réseaux :1 050 000 €

Aménagement :942 000 €

- aménagement rue Auguste Berthelot, place Saint-Martin des Champs (maîtrise d'œuvre et travaux) :330 000 €
- mise en place feux carrefour bd Motelle/rues de la Butte et Mésangère (maîtrise d'œuvre) :330 000 €
- étude aménagement, effacement réseaux et pose 3 ralentisseurs Chemin de la République :25 000 €
- renouvellement canalisation eau potable Villeneuve-Coudrais :60 000 €
- provision travaux eau potable :7 000 €
- travaux neufs et grosses réparations eau potable :20 000 €
- numérisation plan réseau assainissement :30 000 €
- provision travaux eaux usées :60 000 €
- étude et travaux eaux usées :80 000 €

Réfection trottoirs et allées piétonnes :22 000 €

- boulevard de la Côte du Nord :10 000 €
- rue Bouessel du Bourg :12 000 €

Éclairage public :36 000 €

- remplacement mât liaison piétonne Waldeck Rousseau/promenade verte :6 000 €
- rénovation éclairage public résidence la Garenne (LED) :25 000 €
- illuminations Noël :5 000 €

Chemin ruraux (études, acquisitions

de terrains et travaux) :40 000 €

- Pont aux Ânes - Préciput :40 000 €

Acquisitions de terrains :10 000 €

- acquisitions diverses :10 000 €



→ École Notre-Dame : l'eau et la forêt

Les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 ont participé au programme pédagogique « Au fil de l'eau » mené par les animateurs du Réseau Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères. Ce programme se déroule sur six séances en classe et sur le terrain.

Les élèves ont étudié le cycle de l'eau domestique et naturel. Ils ont été attentifs aux sources de pollution, ont été sensibilisés à l'importance de la qualité de l'eau et ont été invités à adopter les gestes quotidiens qui la préservent.

Nous sommes allés à la rencontre des agents techniques de la commune, actifs pour préserver notre environnement. Ils nous ont expliqué les méthodes qu'ils développent sur les espaces verts de la commune : paillage, désherbage naturel, entretien des espaces herbés par des moutons, etc. Nous les remercions vivement de nous avoir fait partager leur métier.

Ce programme s'achèvera le mardi 27 juin par une fête finale au Jardin de l'eau, à Saint-Germain-en-Coglès. Ce sera l'occasion pour toutes les écoles du secteur ayant

participé au projet de se rencontrer et de partager leurs idées.

Par ailleurs, les 2 et 9 mai derniers, les élèves de moyenne et grande sections ont passé la journée à la forêt de Chênedet (photo du haut). Accueillis par Benjamin Boulanger, éducateur Environnement Développement durable, ils ont découvert le fonctionnement d'une forêt par l'observation et des activités ludiques et sensorielles.

→ École élémentaire Montaubert : à Juno Beach

Jeudi 19 mai, les 52 élèves des classes de CM1-CM2 et de CM2 sont allés visiter la plage de Juno Beach et son musée historique en compagnie de parents d'élèves accompagnateurs ainsi que de leurs enseignants, Y. Le Bras et F. Rouxel. Sur place, ils ont pu découvrir « en vrai » ce qu'ils avaient appris pendant leurs leçons d'histoire à l'école. En effet, c'est sur la plage de Juno Beach, à Courseulles-sur-Mer (14), qu'ont débarqué les soldats canadiens le 6 juin 1944 pour aider à la libération de la France occupée.

D'abord, ils ont suivi une visite guidée de l'exposition sur quatre familles cana-

diennes, dont un ou plusieurs membres ont participé au débarquement de Normandie et/ou à la bataille de Vimy pendant la Première Guerre mondiale. La guide a aussi montré aux enfants les installations militaires et leur a raconté le débarquement sur la plage. Enfin, les élèves ont visité le reste du musée en répondant à un questionnaire.

Cette journée, riche en apprentissages et



en émotions, a beaucoup impressionné les élèves.

→ École maternelle Montaubert : à vos papiers !



Les élèves de grande section de la classe de Sylvie Allenou ont participé à un très beau projet en arts visuels,

en liaison avec l'école d'Arts Plastiques de Fougères Agglomération, intitulé « A vos papiers ». Ce projet a été mené avec Nathalie Leberre, intervenante plasticienne qui nous a proposé un autre regard sur les différents papiers existants, connus et moins connus des élèves.

De la transformation des supports à base de papiers divers en déchirant, froissant, enroulant, tressant..., à la fabrication en classe de la pâte à papier : les élèves se sont régalés quand il a fallu fabriquer des formes en volume en mettant cette pâte colorée dans des

moules ou encore sur des supports de polystyrène gravés par leur soin. Avec au final la création de deux grandes sculptures, sortes de totems en papier.

Ce fut aussi l'occasion de découvrir deux très belles expositions à la galerie Albert Bourgeois à Fougères, ainsi que celle sur le Pop Up autour du travail de Philippe UG à la médiathèque de Lécousse.

Tout un programme permettant à chaque élève de cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à la rencontre des œuvres et des techniques.

→ Groupe scolaire Montaubert : fusion des écoles maternelle et élémentaire

Sur proposition de l'inspecteur de l'Éducation Nationale, les deux écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Montaubert n'en formeront plus qu'une à la rentrée prochaine. Ce projet de fusion a reçu un avis favorable du Conseil municipal, à l'unanimité, lors de la séance du 3 mars. Le conseil d'école a également approuvé le projet lors de la réunion du 16 mars. L'établissement, qui regroupera donc neuf classes, portera le nom d'« École primaire Montaubert ».

Facilitée par des bâtiments et un conseil d'école en commun, la fusion ne changera pas grand-chose dans les faits. La seule modification notable sera la création d'une direction unique pour la maternelle et l'élémentaire. D'un point de vue pratique, le fonctionnement sera simplifié pour les parents, puisqu'il n'y aura plus d'inscription à effectuer lors du passage de la maternelle à l'élémentaire.



→ Les travaux de l'été

La commune va profiter de l'été pour réaliser des travaux au groupe scolaire Montaubert.

Maternelle. Dans le cadre du programme pluriannuel de réfection des classes, il a été décidé de réhabiliter la classe avec le dortoir attenant. Ces travaux concerneront l'électricité, les luminaires avec le remplacement des plafonds et le renforcement de l'isolation, la mise en place de volets roulants, la réfection de l'ensemble des

peintures. Le montant total des travaux s'élève à 17 113, 57 € HT, soit 20 536, 28 € TTC.

Sécurisation des accès. En concertation avec les directeurs des deux écoles, il a été décidé de mettre en place un système de visiophone aux différents portails d'entrée sur le site : élémentaire, maternelle et garderie. Le montant total des travaux s'élève à 16 014, 75 € HT, soit 19 217, 70 € TTC. La commune a sollicité

auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 70 % du coût HT des travaux.

Restaurant scolaire. Afin d'améliorer l'acoustique, huit panneaux en bois perforés seront installés sur les murs de la salle de restauration. Le montant des travaux s'élève à 9 960 € HT, soit 11 952 € TTC.

→ Vacances de Pâques : remise de l'argent de poche

Pendant les vacances de Pâques, 15 jeunes de 16 et 17 ans ont participé aux différents chantiers proposés par la commune dans le cadre du dispositif Argent de poche (entretien des espaces verts et du cimetière, désherbage, nettoyage du mobilier scolaire, etc.)

Les jeunes ont reçu leur rémunération au cours d'une cérémonie le samedi 22 avril en mairie, en présence de Monsieur le Maire et de son adjointe Anne Perrin. Les jeunes ont également reçu une attestation de travail.



➔ **Accueil de loisirs : le programme de l'été**



▼ L'équipe d'animateurs..

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 11 août et du lundi 21 août au vendredi 1^{er} septembre. Pour la première fois, l'établissement ne fermera donc qu'une semaine pendant l'été.

Des thèmes d'animations seront proposés aux différentes tranches d'âge avec des sorties programmées tout au long de l'été. Les 3-5 ans iront notamment à Villecartier (ludothèque et bateaux miniatures), au Village enchanté, à l'Aquatis de Fougères, à l'Ange Michel ou encore à la ludothèque de Fougères.

De leur côté, les 6-9 ans se rendront notamment à Enigma Parc, à l'Aquatis, au bowling de Fougères et à l'Ange Michel.

Une sortie exceptionnelle à Planète Sauvage aura lieu également le mercredi 30 août.

Pour les jeunes de 10 à 16 ans, un été spécial Ados leur est proposé avec le programme S.A.C Ados : grands jeux, safari photos, court-métrage, Bubble foot, des sorties Space Laser, Accrobranche, Kayak... Venez avec les copains !

Bien sûr, deux mini-séjours, pour le plaisir de dormir sous tentes avec les copains, sont organisés en juillet. Celui des 6-9 ans se déroulera à Guignen avec de l'équitation. Celui des 10-16 ans ira à la base de loisirs de Bain de Bretagne pour s'initier au kayak et au catamaran. Vivement cet été...

➔ **Les tarifs 2017-2018**

Les tarifs de l'accueil de loisirs ont été validés par le Conseil municipal le 5 mai dernier. Ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 8 juillet 2018, date de la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Quotient familial CAF / MSA	Tarifs journée (avec repas)	Tarifs demi-journée (sans repas)	Tarifs repas	Tarifs temps du midi - pause méridienne
Lécousois				
QF 1 : 0 à 600 €	10.10 €	3.55 €	3.45 €	4.20 €
QF 2 : 601 à 900 €	11.10 €	4.05 €	3.45 €	4.20 €
QF 3 : 901 à 1 300 €	12.10 €	4.55 €	3.45 €	4.20 €
QF 4 : > à 1 300 €	13.10 €	5.05 €	3.45 €	4.20 €

Participations complémentaires : de 3 € à 17 € selon les sorties, séjours de 110 € à 150 € en fonction du quotient familial et du séjour.

à noter

Inscription à l'accueil de loisirs : ce qu'il faut savoir

Vacances d'été : les inscriptions sont possibles uniquement lors des permanences au Pôle Enfance. Pour cet été, les trois dernières séances d'inscription auront lieu les **mercredis 21 juin, 28 juin et 5 juillet, de 17 h à 18 h 45.**

Mercredis : le centre est ouvert aux Lécousois et aux enfants scolarisés à Lécousse sans ordre de priorité. L'inscription préalable est obligatoire, **au moins 4 jours avant la venue de(s) l'enfant(s).** Passé ce délai, les modifications ou annulations ne sont pas possibles. Des inscriptions supplémentaires peuvent être prises en compte, dans la limite des places disponibles.

Vacances scolaires : le centre est ouvert prioritairement aux enfants domiciliés à Lécousse. L'inscription préalable est obligatoire, **au moins 14 jours avant la venue de(s) l'enfant(s).** Pour les prochaines vacances de la Toussaint, il faudra donc tenir compte de ce délai. Comme pour les mercredis, les modifications ou annulations ne sont pas possibles passé ce délai. Des inscriptions supplémentaires peuvent être prises en compte, dans la limite des places disponibles.

et aussi...

Accueil du mercredi : du nouveau

À compter de la rentrée prochaine, l'accueil des enfants le mercredi se fera à la demi-journée, avec ou sans repas, mais aussi sur le temps du midi seulement. Cette nouvelle option sera limitée à une dizaine de places, avec un engagement des familles à l'année.



→ Échanges : la signature du jumelage avec Steinsoultz



▼ Christophe Baumlé, maire de Steinsoultz, et Monsieur le Maire lors de la signature.

La signature officielle du jumelage entre les communes de Lécousse et Steinsoultz s'est déroulée le samedi 29 avril, en fin de matinée, dans le village alsacien. Arrivée la veille, la délégation lécousoise d'une quarantaine de personnes était conduite par Monsieur le Maire. La municipalité était également représentée par les adjointes Anne Perrin et Mylène Le Berrigaud, ainsi que le conseiller municipal Noël Demazel. Hubert Piedvache, le président du comité de jumelage, était bien évidemment du voyage.

Sous un magnifique soleil et dans une ambiance très chaleureuse, les festivités ont débuté par une prestation de la musique municipale de Blotzheim, suivie par une ronde de l'amitié dansée par des enfants de l'école de Steinsoultz et l'hymne breton entonné par la chorale Sainte-Cécile.

Lors des discours, Monsieur le Maire a souligné qu'« un jumelage est un acte de citoyenneté qui permet de réinventer la fraternité (...) C'est un engagement moral à échanger, à travailler ensemble, à développer des liens et partager nos expériences. »

Les deux communes ont procédé ensuite aux échanges de cadeaux. Un panier de spécialités alsaciennes, un chêne mis en pot par les enfants, ainsi qu'une plaque de jumelage fabriquée par un habitant de Steinsoultz ont été offerts à la commune de Lécousse.

Puis le cortège s'est dirigé vers la salle communale, où s'est déroulé un apéritif déjeunatoire animé par la musique municipale de Blotzheim. Le programme s'est poursuivi en soirée avec une grande « Nuit du jumelage » organisée par l'association Loisirs et Animations Steinsoultz.



le mot

Mylène Le Berrigaud,
adjointe déléguée à l'Urbanisme,
l'Action culturelle et
la Vie associative

« Les membres de la délégation lécousoise sont revenus enchantés de ce week-end à Steinsoultz. Nous avons reçu un accueil formidable. Les habitants sont chaleureux, ouverts et très heureux de nouer des liens d'amitié et d'entente avec notre commune. Pascal Bourdin, qui habite Steinsoultz depuis longtemps mais qui est originaire de Fougères, a su fédérer autour de lui toute la population du village. Le prochain grand rendez-vous sera la venue des Steinsoultzois à Lécousse en 2018, lors du week-end du 1^{er} mai. Comme le veut la tradition, nous procéderons à une deuxième signature de la charte du jumelage. »

Le lendemain, les participants se sont retrouvés pour une marche « gourmande » sur le sentier d'interprétation. Une belle façon de clôturer un week-end à la fois solennel et très festif.

- Le comité de jumelage de Lécousse rechercherait des couples qui souhaiteraient participer aux échanges avec Steinsoultz. Si vous êtes intéressés, pour pouvez contacter Hubert Piedvache au 02 99 94 08 51 ou Philippe Hubert au 02 99 99 89 50.



Convention : ce que dit la charte de jumelage

Approuvée avant signature par les Conseils municipaux des deux communes, la convention signée par Monsieur le Maire et Christophe Baumlé, le maire de Steinsoultz, détaille les objectifs de ce jumelage :

- aider la mise en place d'échanges et de rencontres de tous types : culturels, sportifs, etc
- stimuler la promotion touristique des deux régions
- développer des projets communs qui permettent de partager la vie sociale des deux parties favorisant les rencontres d'élus, de responsables d'association, de jeunes, etc.

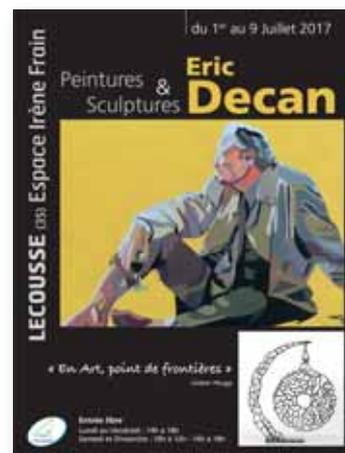
Les deux communes s'appuieront sur des comités de pilotage qui assureront la promotion du jumelage et feront le lien avec la population, les associations et les écoles. Ces comités de pilotage « prennent l'engagement solennel de favoriser les échanges entre les habitants dans les domaines les plus divers, et de développer par tous les moyens la compréhension mutuelle des populations dans un sentiment de coopération, de fraternité et d'amitié. »

➔ Exposition : les peintures et sculptures d'Éric Decan

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent numéro, le Lécousois Éric Decan va exposer ses tableaux et sculptures du 1^{er} au 9 juillet à l'espace Irène Frain. Ébéniste de formation, il a commencé par sculpter le bois avant de travailler le métal. Il sculpte des visages, des boîtes ou des formes plus abstraites.

Ses peintures, essentiellement figuratives, font la part belle à la couleur. Inspirés le plus souvent par des photos, ses tableaux se caractérisent par l'absence de dégradés.

L'artiste amateur sera présent à l'espace Irène Frain pour rencontrer les visiteurs.



- Exposition du 1^{er} au 9 juillet à l'espace Irène Frain - Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h, samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Entrée libre.

à noter

Exposition de fin d'année : en route...

L'exposition de fin d'année proposée par la commission Animation Culture se déroulera du 2 au 10 décembre à l'espace Irène Frain. À l'instar de l'exposition de poupées organisée il y a deux ans, le thème devrait ravir petits et grands puisqu'il s'agira des voitures. « Nous souhaitons présenter des objets aussi divers que des voitures miniatures, des voitures à pédales pour les enfants, des circuits, des affiches anciennes, etc » annonce Mylène Le Berrigaud, adjointe déléguée à l'Urbanisme, l'Action culturelle et la Vie associative. « À l'approche des fêtes de Noël, nous allons privilégier le côté ludique pour satisfaire le plus grand nombre. »

Vous possédez des voitures miniatures, des voitures à pédales ou tout autre objet lié à l'automobile ? Vous pouvez d'ores et déjà contacter la mairie au 02 99 94 25 05.

→ Comité des fêtes : le programme de la Saint-Jean



Organisée par le comité des fêtes, la Fête de la Saint-Jean se déroulera le samedi 24 et le dimanche 25 juin. En voici le programme :

Samedi 24 juin

- Courses pédestres :

À 16 h, course enfants (1 360 m)

À 17 h, randonnée pédestre autour de Fougères (1h30 environ)

À 17 h 30, les Foulées de Lécousse, 5 et 10 km

- Animations en soirée :

Fête de la musique avec la batterie-fanfare Les Semeurs de Joie (Saint-Pierre-des-Landes), Flash Animations, grand feu d'artifice



Dimanche 25 juin

- de 8 h à 18 h, vide-greniers (réservation et inscription au 02 99 99 98 39)

Renseignements sur le site :

<http://comite-des-fetes.e-monsite.com>

→ Comité des fêtes : le carnaval



Le traditionnel carnaval organisé par le comité des fêtes s'est déroulé le samedi 18 mars. Au total, 152 enfants et parents ont participé au défilé, soit un petit moins que l'an dernier en raison de la météo incertaine. Comme le veut la tradition, M. et Mme Carnaval ont été brûlés à l'issue du défilé.

et aussi...

Classes 7 :

le samedi 28 octobre

Les classes 7 se réuniront le samedi 28 octobre. Le programme débutera en fin d'après-midi par une messe, suivie par la traditionnelle photo souvenir qui sera prise à l'intérieur du complexe sportif. Le banquet se déroulera à partir de 19 h 30 à la salle Hermine, suivie par une soirée dansante familiale.

Renseignements et inscriptions
au 06 43 69 84 18 ou
classe7lecousse@gmail.com.

➔ L'Hommage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts. Sept Lécoussois sont morts au combat en 1917. Trois d'entre eux sont évoqués ici dans l'ordre chronologique de leur décès. Les quatre autres le seront dans le bulletin municipal de décembre.

Jean Marie Boismartel



Fils de Jean Boismartel et de Julie Bodin, mariés en 1872 à Saint-Germain-en-Coglès, il est né le 14 décembre 1877. Il effectue son service militaire au 13^e Régiment de Hussards du 16 novembre 1898 au 21 septembre 1901. Cultivateur, il se marie avec Philomène Dagnet en 1905 à Saint-Germain-en-Coglès. Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, il arrive au corps le 16 août. Il passe au 74^e Régiment d'Infanterie Territoriale le 25 octobre, puis soldat au 208^e Régiment d'Infanterie le 28 février 1917. Il meurt pour la France le 17 avril 1917 à Craonne (Aisne), au tout début de l'offensive française sur le Chemin des Dames. C'est là que le 16 avril 1917, le général Nivelle a voulu enfoncer la ligne de front. L'offensive devait réussir en 48 heures, elle va se poursuivre jusqu'en novembre... Jean Marie Boismartel est enterré à la nécropole nationale « Craonnelle » (Aisne). Son décès a été fixé au 17 avril 1917 par jugement du tribunal de Fougères du 18 août 1920. Sa veuve,

Philomène Dagnet, ne se remariera qu'après ce jugement, le 8 septembre 1920, avec Auguste Berthelot, lequel fut grièvement blessé le 11 mai 1915 à Roclincourt. C'est là que furent tués également Ferdinand Courtoux (son beau-frère), Pierre Lagadec, Jean-Baptiste Collin, Henri Barbier et Marcel Lechat. Adjoint au maire de Lécousse de 1919 à 1925, Auguste Berthelot fut maire de la commune de 1929 à 1965.

Jean Marie Lebossé



Né le 18 novembre 1880 à Billé, il est le fils de Jean Marie Lebossé et de Joséphine Louvet. Le 16 novembre 1901, il part pour le 48^e Régiment d'Infanterie. Il est libéré le 18 septembre 1904 et sera nommé sergent le 7 juillet 1906. Cultivateur, il se marie le 17 avril 1909 à Lécousse avec Marie Joudet. Le couple aura trois enfants. Rappelé à l'activité par ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il arrive dès le lendemain au 76^e Régiment d'Infanterie Territoriale. Il part au front le 13 octobre 1914. Evacué malade le 14 avril 1915, il repart aux armées le 25

octobre de la même année. Il est grièvement blessé le 23 avril 1917 aux tranchées du Pont de Pierre, près de Nieuport (Belgique) : « plaie pénétrante cuisse droite, plaie pénétrante de la face ». Il meurt le jour même des suites de ses blessures. Il est enterré à la nécropole nationale Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais).

Il sera cité à l'ordre de la Division du 5 mai 1917 : « Gradé dévoué plein d'entrain et de courage, très aimé de ses hommes à qui il donnait l'exemple d'une belle crânerie à la tranchée. Très grièvement blessé au cours d'un violent bombardement à son poste de combat le 23 avril 1917 ». Il obtiendra à titre posthume la Croix de guerre avec étoile d'argent.

Joseph Beudin



Né le 5 janvier 1897 à Fougères, il est le fils d'Alexandre Beudin et de Céline Johan, lesquels se sont mariés le 4 décembre 1896 à Fougères. Pour leur mariage, les époux ont eu une dispense d'alliance du Président de la République, en raison du degré qui existe entre eux comme beau-frère et belle-sœur. Cette dispense a été enregistrée au greffe du tribunal civil de Fougères le 30 novembre 1896. Le couple aura trois fils, lesquels seront tous mobilisés pendant la Grande Guerre. Maçon chez Després, Joseph Beudin est incorporé le 10 janvier 1916 au 136^e Régiment d'Infanterie. Parti aux armées le 25 juillet au 25^e RI, il passe au 113^e RI le 25 décembre 1916. Il est blessé le 16 mai 1917 : « plaie pénétrante cuisse gauche et poignet droit par éclat d'obus. ». Il meurt le lendemain à l'ambulance 231, à Bouleuse (Marne). « Bon et brave soldat grièvement blessé le 16 mai 1917 en faisant courageusement son devoir dans une tranchée de 1^e ligne », il obtiendra à titre posthume la médaille militaire et le Croix de guerre avec palme. Il est enterré à la nécropole nationale « La Maison Bleue », située à Cormicy (Marne).



Etat-civil

Naissances du 2 mars au 18 mai 2017

2 mars : Julia DESHAYES - 20, rue Marie-Angèle Duval
 3 mars : Titouan LODÉ - 22, chemin de la République
 10 mars : Charlie DESANCÉ - 27, rue Marie-Angèle Duval

Décès du 15 janvier au 1^{er} mars 2017

19 mars : Alain TROUILLARD - 7, rue de la Mésangère
 5 avril : Josiane GOGDET née RICARD - 5, rue Alliaume
 22 avril : Alphonse PANNIER - Pérouzel
 27 avril : Pierre LECHAT - 15, rue du Châtaignier
 1^{er} mai : Roger FROC - La Guillardière

Les permis de construire

M. DELAMARCHE Benjamin, 21 La Basse Pilais : rénovation et extension d'une maison d'habitation. Arrêté du 28/03/2017
 SAS ANTHESIS, La Basse Pilais : création de deux bâtiments de bureaux. Arrêté du 03/05/2017
 Mme BONNEFOI Jehanne-Marie, La Gautrais : transformation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation. Arrêté du 29/03/2017
 SCI VIDELOUP PEPAFRAL, 10 rue Théodore Levannier : aire de lavage et bureau de l'exploitant. Arrêté du 19/04/2017
 SCI BELLEVUE, 5 rue de la Butte : extension du cabinet paramédical. Arrêté du 26/04/2017
 M. MENARD Quentin et Mlle PASTEL Staissy, 2 chemin de la Forêt : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 22/03/2017
 SCI MAGNOLIA, 17 rue Théodore Levannier : construction d'un bâtiment artisanal. Arrêté du 28/03/2017
 SCI MATSAO, 17 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12/04/2017
 M. et Mme BOUFFORT Thierry et Valérie, 2 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 10/05/2017
 M. PHILIPOT Sébastien, 1 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 26/04/2017
 M. et Mme SAROYAN Armen et Karine, 4 rue Saint-Yves : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 26/04/2017
 M. et Mme ERRARD Lionel et Marie-Reine, 11 rue de Folleville : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 26/04/2017
 M. DANTRESSANGLE Philippe, 20 rue des Bûcherons : extension d'une maison existante. Arrêté du 16/05/2017

Les déclarations préalables

Commune de Lécousse, 13 rue du Pont Sec : bardage du préau de l'Espace 13 et remplacement de la porte d'entrée et d'une fenêtre. Accordé le 07/03/2017
 Mme TROPEE Olympe, 30 Résidence la Garenne : modification des clôtures, des façades et construction d'une véranda. Accordé le 04/04/2017
 M. GUENARD Mickaël, 19 rue Lenoir de la Cocherie : construction d'un abri de jardin. Accordé le 19/04/2017
 M. GILLES Dominique, 14 rue des Bûcherons : modification des clôtures. Accordé le 27/03/2017
 Mme REINE Ciham, 2 rue de Folleville : création de deux portes fenêtres. Accordé le 13/04/2017
 M. JUBAN Bernard, 1 rue d'Espagne : installation d'une serre. Accordé le 12/04/2017
 M. LEGENDRE Noël, 51 rue du Pont Sec : installation de deux fenêtres de toit. Accordé le 17/04/2017
 M. GUERIN Matthieu et Mlle GUEREAULT Amélie, 2 rue Saint-Yves : extension de la maison. Accordé le 17/04/2017
 VISOTEC SERVICES, 16 rue de la Butte : travaux de peinture. Accordé le 16/04/2017
 M. et Mme CHEREL Louis, 9 Villeneuve : modification des clôtures. Accordé le 28/04/2017
 M. PRODHOMME Jean-Louis, 3 rue Claude Debussy : création d'un préau. Accordé le 26/04/2017
 M. OLLIVIER Gwendal et Mme LETELLIER Adeline, 15 boulevard de la Côte du Nord : remplacement du portail et création d'un mur de clôture. Accordé le 01/05/2017
 M. et Mme ORRIERE Daniel et Yvette, 1 rue des Meuniers : installation d'une clôture sur muret. Accordé le 03/05/2017
 M. BOITTIN Alexandre et Mme GUINNEBAULT Angélique, 12 place Saint-Martin des Champs : inversion entre la porte d'entrée et une fenêtre. Accordé le 05/05/2017
 M. KUNIN Nestor, 6 rue Waldeck Rousseau : création d'un auvent, réfection du local piscine et ravalement de l'habitation. Arrêté du 16/05/2017



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouse.fr>
mairie@lecouse.fr

Les n^{os} utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste :

Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagogue-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT

12 rue Poulet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311

Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimault@orange.fr

Restez connecté !



■ www.lesurf.fr

■ Facebook

■ La Boutique
Rue des frères Devéria

■ 02 99 99 08 77



Et maintenant **UN SITE INTERNET MOBILE !**
m.lesurf.fr

www.lesurf.fr



VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOILETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Création Veranda et Bâtiment

Nous construisons vos idées...



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée
35133 LECOUSSE
Tél. 02 99 94 86 19

www.cvb-veranda.fr



chez E.Leclerc, vous savez que vous achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Mariage
- Réception
- Cocktail



Espace technique

- Multimédia
- Téléphonie
- Informatique
- Photo
- TV
- CD ■ Vidéo
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- Développement photo
- Recharge téléphonie :
LECLERC MOBILE - SFR - ORANGE
BOUYGUES - LYCA MOBILE - LEBARA



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
02 99 99 31 89



Sandwicherie

- Boissons froides ou chaudes
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries
- Formules



leclerc drive

- Vos courses en 1 clic !
leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc

Route de Rennes **LÉCOUSSE**



24h/24